



Projets Partenariaux Biblissima

Appel à Manifestation d'Intérêt

Règlement 2017

Biblissima permet à des structures non-partenaires de bénéficier de ses moyens d'action pour des opérations conjointes de recherche, de documentation, de numérisation et de valorisation portant sur des collections historiques de manuscrits et d'imprimés anciens, associant au moins un établissement de conservation et un établissement d'enseignement et/ou de recherche, quels qu'ils soient.

Le budget affecté à chaque opération par Biblissima sera compris entre 10 000 et 50 000 € pour un appel annuel donné. Biblissima se réserve le droit de retenir des projets d'un montant supérieur à 50 000 € et de les réaliser sur deux ou plusieurs années. A titre indicatif, il est envisagé de retenir de trois à six projets par an.

Ces opérations conjointes, dénommées « projets partenariaux Biblissima », sont réalisées à l'issue d'une sélection de projets déposés auprès de l'équipex en réponse à un appel à manifestation d'intérêt, détaillé pour l'année 4 (2016) dans le présent règlement. Biblissima se réserve le droit d'en faire évoluer les termes et conditions à l'avenir.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 janvier 2017 (année 5 : 2017)

L'équipex Biblissima

Biblissima (*Bibliotheca bibliothecarum novissima*, un observatoire du patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance), porté par le Campus Condorcet et piloté par Anne-Marie Turcan-Verkerk (directeur d'études à l'EPHE), fait partie des 36 équipements d'excellence (« équipex ») sélectionnés dans le cadre des Investissements d'avenir.

L'Équipex Biblissima, qui a été lancé officiellement le 10 avril 2013, bénéficie, au titre du programme « Investissements d'avenir », d'une aide de l'Etat de 7,1 M€ gérée par l'Agence nationale de la Recherche. Le programme s'achèvera le 31 décembre 2019. Il fédère douze établissements, dont quatre membres fondateurs du Campus Condorcet, réunis en un consortium et agissant par l'intermédiaire de leurs services ou d'unités de recherche ou de services placées sous leur tutelle. Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre de l'Équipex repose



sur l'établissement coordinateur (Campus Condorcet) et les huit unités partenaires suivantes :

- La Bibliothèque nationale de France (BNF), Paris
- Le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR, UMR 7323), Tours
- Le Laboratoire Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM, UMR 5648), Lyon-Avignon
- Le Centre Jean Mabillon (CJM, EA 3624) de l'École nationale des Chartes, Paris
- Le Centre Michel de Bouärd (CRAHAM, UMR 6273), Caen
- L'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT, UPR 841) du CNRS, Paris-Orléans
- La Maison de la recherche en sciences humaines, Pôle Document numérique (USR 3486), Caen.
- L'équipe d'accueil Savoirs et pratiques du Moyen Âge au XIXe siècle (SAPRAT, EA 4116) de l'École pratique des hautes études, Paris

ci-après dénommés les « partenaires ».

Biblissima vise à créer un Observatoire du patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance qui traite les documents dans les principales langues de culture de l'Europe médiévale et renaissante (arabe, français, grec, hébreu, latin...) et à contribuer à une meilleure connaissance de la circulation des textes, du devenir des bibliothèques et de la transmission des savoirs en Europe du VIIIe au XVIIIe siècle. Outre sa fonction au service de la recherche, Biblissima participe aussi d'une démarche de diffusion des savoirs sur le patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance, à l'intention du plus vaste public.

Outils et données

Biblissima est conçu comme un laboratoire expérimental rassemblant pour la première fois sur le Web des entrepôts d'images interoperables (Gallica, BVMM, BVH, et par la suite tout entrepôt candidat), un cluster de bases de données et un atelier d'édition électronique. Biblissima cherche à atteindre une masse critique de données numériques permettant des recherches à très grande échelle, notamment grâce à des campagnes de numérisation de documents anciens sur l'ensemble du territoire, à la mise en ligne massive de données documentaires existantes, à la production de données documentaires de pointe et à la création de corpus textuels.

Les données de l'Observatoire Biblissima seront produites et fournies par les établissements membres de Biblissima, leurs étudiants, les établissements de conservation et tout chercheur ou équipe candidat(e). L'observatoire sera en effet doté d'une boîte à outils (tutoriels, manuels, guides des bonnes pratiques), d'instruments de travail partagés et favorisera les projets de recherche sur les fonds anciens associant enseignants-chercheurs et conservateurs.

Les projets partenariaux

Chacun des établissements membres de Biblissima mène une ou plusieurs opérations visant à alimenter un corpus de données permettant de reconstituer différentes collections de bibliothèques anciennes de congrégations religieuses, d'établissements d'enseignement, de familles ou d'individus.

Par ailleurs, Biblissima dispose d'une enveloppe afin de permettre à des structures non-partenaires de bénéficier de ses moyens d'action pour des opérations conjointes de recherche, de documentation, de numérisation et



de valorisation portant sur des collections historiques de manuscrits et d'imprimés anciens, associant au moins un établissement de conservation et un établissement d'enseignement et/ou de recherche, quels qu'ils soient. Le budget affecté à chaque opération par Biblissima sera compris entre 10 000 et 50 000 € pour un appel annuel donné. Biblissima se réserve le droit de retenir des projets d'un montant supérieur à 50 000 € et de les réaliser sur deux ou plusieurs années. A titre indicatif, il est envisagé de retenir de trois à six projets par an.

Ces opérations conjointes, dénommées « projets partenariaux Biblissima », sont réalisées à l'issue d'une sélection de projets déposés auprès de l'équipex en réponse à un **appel à manifestation d'intérêt**, détaillé pour l'année 4 (2016) dans le présent règlement. Biblissima se réserve le droit d'en faire évoluer les termes et conditions à l'avenir.

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Cet appel vise les objectifs stratégiques suivants :

- L'alimentation d'un corpus en ligne de manuscrits (principalement médiévaux) et / ou d'imprimés anciens dont la provenance est identifiée ou supposée, en vue de la reconstitution virtuelle de bibliothèques anciennes.
- La création de descriptions scientifiques de manuscrits et livres anciens concernés par les thématiques de recherche de l'équipex.
- L'identification de provenances anciennes et la constitution de bases de provenances au sein du cluster de données Biblissima.
- L'alimentation de corpus textuels relatifs aux thématiques développées par Biblissima.

Il poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- La numérisation et la mise en ligne d'ensembles de manuscrits et imprimés anciens, éventuellement disséminés dans plusieurs établissements de conservation différents.
- L'inventaire, le catalogage, et l'indexation détaillée de documents patrimoniaux relatifs aux bibliothèques anciennes.
- L'informatisation ou la conversion en d'autres formats informatiques de catalogues ou inventaires relatifs aux bibliothèques anciennes.
- La collecte, le traitement et la structuration scientifique de données relatives aux provenances anciennes des documents présents dans les bibliothèques.
- L'encodage, la structuration et l'édition électronique de textes relatifs à la composition des bibliothèques anciennes (inventaires, catalogues, etc.).

Les dépenses liées à la formation et à la diffusion (écoles, séminaires, colloques, expositions etc.) ne sont pas éligibles.

Processus de sélection des projets

Le comité de direction de Biblissima lance un appel à manifestation d'intérêt. Chaque projet est évalué au sein du Conseil scientifique de Biblissima par deux experts. Le Conseil scientifique de Biblissima examine et classe les propositions. A l'issue de ce processus, le Comité de direction fixe la liste des lauréats, détermine le montant affecté à chaque projet et répartit les opérations entre les partenaires de Biblissima.



Pour un projet donné, Biblissima se réserve le droit de retenir tout ou partie des opérations envisagées par le porteur de projet, tout en étant attentif à préserver la cohérence du projet présenté.

Nature des opérations susceptibles d'être réalisées

Les partenaires de Biblissima désignés pour mettre en œuvre ces projets partenariaux sont susceptibles de faire réaliser les opérations suivantes :

- numérisation de manuscrits dans le cadre de programmes de recherche conformes aux axes de travail de Biblissima ;
- production de métadonnées par inventaire, catalogage et/ou indexation de documents patrimoniaux provenant de bibliothèques anciennes ;
- informatisation et conversion de catalogues ou inventaires relatifs aux bibliothèques anciennes ;
- création, traitement et structuration de données relatives aux provenances de manuscrits et livres anciens ;
- développements informatiques nécessaires à la mise en ligne d'images numérisées de manuscrits ou documents anciens ;
- traitements informatiques (conversions, etc.) de fichiers numériques issus de la numérisation de documents anciens relevant du périmètre de recherche de Biblissima ;
- encodage, structuration et mise en ligne de textes relatifs à la composition des bibliothèques anciennes.

Conditions d'éligibilité

Les projets partenariaux doivent associer **au moins** un établissement de conservation et une équipe ou unité de recherche ou de service d'un établissement d'enseignement et/ou de recherche. Quel que soit le nombre des partenaires et leur origine géographique (un partenariat avec une ou des équipes étrangères est possible), chaque projet doit indiquer **un coordinateur, dont l'établissement de rattachement est un établissement de conservation de documents anciens situé en France, porteur du projet.**

Les structures de conservation éligibles au présent appel à manifestation d'intérêt sont :

- les collectivités territoriales, en particulier leurs établissements de conservation (bibliothèques, services d'archives, musées) ;
- les établissements publics de coopération intercommunale et leurs établissements de conservation ;
- les grandes institutions de l'État ;
- les ministères, notamment leurs bibliothèques et services de documentation ;
- les établissements d'enseignement supérieur, notamment les universités et leurs bibliothèques ;
- les fondations et associations à but non lucratif ;
- les organismes de droit privé possédant des collections de manuscrits et livres anciens, notamment les bibliothèques diocésaines et bibliothèques de congrégations religieuses.

L'établissement de conservation et son ou ses partenaire(s) scientifique(s) déterminent en commun un sujet de recherche, qui est la base de leur collaboration. Pour les projets d'un montant égal ou supérieur à 40 000 €, l'établissement de conservation s'engage à organiser, **à sa charge**, une **école d'été labellisée Biblissima**, qui comblera des séminaires sur des thèmes choisis en fonction du programme de recherche établi, et des



travaux pratiques sur les documents anciens. A titre indicatif, il est envisagé que ces écoles accueillent environ une douzaine d'étudiants pendant une semaine. Les données produites par l'école d'été seront intégrées à l'Observatoire Biblissima.

L'organisation d'autres opérations de valorisation, de formation et de diffusion sera prise en compte dans l'évaluation des projets (ex. : exposition, exposition virtuelle, outils pédagogiques, thèse ou post doc associé, etc.).

Conditions de réalisation par Biblissima

A l'issue de la sélection des projets et d'une période de consultation afin de déterminer finement le périmètre d'intervention de Biblissima, les partenaires de l'équipex désignés pour réaliser les projets retenus mettent en œuvre les moyens nécessaires aux différentes opérations prévues par :

- la passation d'un ou plusieurs marchés ponctuels, annuels ou pluriannuels ;
- l'emploi de vacataires ;
- l'achat de matériel.

L'établissement porteur du projet s'engage à mettre à disposition du partenaire de l'équipex (ou d'un prestataire retenu par ce dernier) les documents et/ou données servant de support à la prestation ou à l'opération, à des fins de traitement. L'établissement s'engage également à assurer un suivi du projet et à effectuer, en amont comme en aval de l'opération menée par le partenaire de l'équipex, toute tâche nécessaire au bon déroulement de l'opération (mise à disposition des documents, communication éventuelle de leurs métadonnées descriptives, préparation des lots, participation au contrôle qualité ou prise en charge de celui-ci, etc.). Le coordinateur du projet sera responsable du suivi du projet du point de vue de l'établissement de conservation. Le rôle de chacun des acteurs (membre de l'équipex, établissement de conservation, autre établissement partenaire, prestataire) sera défini lors de la période de consultation.

Les conditions de réalisation des opérations seront précisées par le partenaire de l'équipex qui en sera chargé. Elles seront définies dans les cahiers des charges établis lors de la passation de marchés. Elles seront conformes aux exigences techniques et scientifiques élevées définies par les partenaires de l'équipex pour leurs propres projets, à savoir :

- pour les opérations de numérisation : respect des normes et standards en vigueur (résolution, création de métadonnées techniques, création de tables des matières pour la navigation, etc.), choix de formats garantissant la pérennité des données numériques, métadonnées descriptives en XML, garantissant l'interopérabilité ;
- pour les opérations de catalogage et conversion de données : données en XML (en particulier en EAD), en MARC, ou tout autre format pertinent déjà en usage dans l'une des bases de l'Observatoire Biblissima ;
- pour les opérations d'éditions de corpus textuels : structuration et affichage conforme aux pratiques actuelles (en particulier, encodage en TEI).

L'expérience établie des partenaires de l'équipex sur les questions de numérisation, de description bibliographique, de descriptions de manuscrits, d'édition électronique de textes sera mise à profit. Les solutions développées par Biblissima seront adoptées de préférence à d'autres. Si le choix est fait d'en utiliser d'autres, il doit être expliqué ; les données produites devront être conformes aux normes en vigueur et bien reliées aux données Biblissima.



Les données issues de la prestation financée par Biblissima (images numériques, données scientifiques, outils informatiques) ont vocation à être versées dans l'Observatoire Biblissima, c'est-à-dire dans une ou plusieurs des bases existantes du cluster de données (Bibale, Medium, Gallica, BVMM, BVH, etc.). Plus précisément, les données d'un projet spécifique ont vocation à être intégrées à l'une des bases maintenues par le partenaire de l'équipex qui réalise l'opération. L'équipe d'ingénieurs de Biblissima travaillera éventuellement à l'interopérabilité de ces données avec celles des autres bases de Biblissima dans le cadre des solutions globales d'interopérabilité.

L'ensemble de ces dispositions sera consigné dans une convention liant l'établissement porteur au partenaire de Biblissima chargé de la réalisation des travaux dans le délai indiqué par le responsable scientifique et technique de Biblissima, qui recevra un exemplaire original de la convention.

Propriété des données produites

Comme indiqué précédemment, les données issues de l'opération financée par Biblissima seront versées dans l'Observatoire Biblissima ; elles seront co-propriété d'un ou de plusieurs des signataires de l'accord de consortium susvisé, selon les conditions fixées par celui-ci, et de l'établissement ayant mis les sources à disposition. L'établissement de conservation détenteur du/des documents ayant fait l'objet de l'opération sera libre de stocker, exposer et ré-exploiter ces données comme bon lui semblera. Il fera toutefois obligatoirement mention, lors des opérations de valorisation du corpus, du dispositif « Biblissima – Projets partenariaux », et affichera sur tous les produits financés ou co-financés par Biblissima les logos de Biblissima et des Investissements d'avenir (téléchargeables sur la page « Logos » du site Biblissima : <http://www.biblissima-condorcet.fr/fr/logos>). **Le non-respect de cette obligation pourra entraîner une demande de remboursement des sommes versées par l'ANR.**

Le financement de l'opération par Biblissima et l'intégration des données dans une ou plusieurs des bases du cluster ne vaut pas engagement de Biblissima ou de l'EPCS Campus Condorcet sur l'archivage pérenne de ces données. Cet archivage pérenne peut être assuré par l'établissement membre de Biblissima qui porte la base de données, mais ce n'est pas une obligation qui lui est imposée. L'archivage peut également être assuré par l'établissement de conservation ou par un établissement tiers (par exemple CINES ou BnF).

Soumission de l'offre

Le dossier de candidature sera constitué d'une fiche thématique, d'un dossier scientifique et d'un budget prévisionnel. **Dans le cas d'une demande de renouvellement d'un financement obtenu en 2013, en 2014, en 2015 ou en 2016, joindre obligatoirement le rapport d'activité pour l'année précédente** (remplir les formulaires joints).

Les dossiers doivent être établis **sous format électronique (pdf)** et transmis à la coordinatrice du programme Biblissima (administration@biblissima-condorcet.fr) **avant le 31 janvier 2017 à minuit.**

Les dossiers incomplets ou envoyés sous une autre forme ne pourront pas être pris en compte.

Aucune proposition ne sera recevable après la date-limite indiquée par l'appel.



Calendrier

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : **15 septembre 2016**
- Clôture de l'appel : **31 janvier 2017**
- Classement des dossiers : **27 avril 2017**
- Sélection des dossiers et annonce des projets retenus : **mai 2017**
- Versement du financement : **octobre 2017**

Pour toute autre question, vous pouvez consulter la FAQ de Biblissima : <http://www.biblissima-condorcet.fr/fr/faq> ou envoyer un email à l'adresse administration@biblissima-condorcet.fr.

